

Justice / Une affaire d'erreur médicale jugée en correctionnelle à Bruxelles

# Témoignages accablants d'experts

L'expert judiciaire et le médecin légiste, qui ont comparu à l'audience d'hier après-midi, s'étaient penchés sur les causes de la mort de Mélanie, 22 ans, décédée d'un problème cardiaque vraisemblablement consécutif à une varicelle. Tous deux ont éclairé les trois juges de manière accablante pour le prévenu, le Dr Bernard D., qui avait ausculté Mélanie quelques heures avant son décès.

Le médecin généraliste est poursuivi pour homicide involontaire. Il avait entendu les plaintes de la patiente à plusieurs reprises par téléphone. Selon lui, elle souffrait d'une grosse fatigue

et de stress, en rapport avec sa session d'examens qui se préparait. La question que doit trancher le tribunal est de savoir si le médecin a fait tout ce qu'il devait faire, en fonction des symptômes qui lui étaient exposés.

Et notamment le 28 mai 2004, quand il a reçu la jeune fille dans son cabinet. Après l'avoir auscultée, et assisté à un malaise qu'elle a fait en sa présence, il l'a laissée repartir. Mélanie est décédée une dizaine d'heures après.

Le Dr Bombled a supervisé l'autopsie, demandée par la famille, et le Dr Van de Voorde a été sollicité comme expert judiciaire lors de l'instruction. Tous deux ont li-

vré leur témoignage au tribunal.

« Oui, avec certitude, Mélanie est bien morte d'une myocardite (inflammation cardiaque) », ponctue l'expert, contredisant ainsi certains témoins venus de la veille à la demande de la défense.

## Des signes alarmants

La présidente du tribunal l'interroge sur les signes que le prévenu aurait pu, ou dû, percevoir au stéthoscope. « Dans le cas d'un œdème pulmonaire - qui était présent - il pouvait entendre des râles », explique le légiste. Et l'expert ajoute : « Je ne pense pas qu'on pouvait passer à côté. »

Le Dr Van de Voorde va plus

loin : « Elle était fatiguée depuis longtemps, faisait de la rétention d'eau, avait pris du poids, son rythme cardiaque était élevé, sa respiration rapide et saccadée, elle avait de fortes douleurs au ventre et une tension faible... Quelle que soit la cause, il fallait agir tout de suite. A mon avis, un généraliste doit hospitaliser un tel patient, le plus vite possible. »

Le Dr Bombled précise qu'il n'était pas évident de faire le bon diagnostic, mais « il fallait s'occuper de cette patiente, et faire autre chose avec elle ».

A la demande de la partie civile, le Dr Van de Voorde complète : « Le Dr D. n'a pas fait assez

d'examens sur Mélanie, ce qui aurait pu lui permettre d'exclure certaines possibilités. Il a fait un diagnostic sans réfléchir à d'autres possibilités. Avec une telle combinaison de symptômes, il aurait dû penser à une situation de choc qui pouvait être fatale pour la patiente. »

A propos du diagnostic de stress posé par le prévenu, l'expert est également catégorique : « Il est exclu que son état ait uniquement été lié à une situation de stress... »

Chaque partie commentera ces témoignages lors de la prochaine audience, fixée au 30 janvier. ■

JEAN-PIERRE BORLOO